

Démission avant plan social

Par **Ghal**, le **12/05/2016** à **15:52**

Bonjour,

J'ai une question à poser ici concernant ma situation espérant trouver une réponse.

Mon entreprise souhaite entamer un licenciement d'une entité R&D (12 à 13 salariés). L'idée nous a été présentée il y a deux mois, et la procédure est en cours.

Sachant que j'étais inactif depuis 8 ou 9 mois, j'ai cherché et j'ai trouvé un nouveau CDI qui commence vers mi-juillet donc, j'ai décidé de poser ma démission qui a été approuvée.

Je me rend compte que ma décision de démissionner était un peu stupide en croyant que je vais avoir droit à une petite prime de départ.

Ma question est, est ce que je peux espérer récupérer une indemnité au même titre que les autres salariés licenciés ?

Avec mes remerciements pour toutes vos remarques.

Par **Ghal**, le **12/05/2016** à **16:07**

Merci pour votre réponse tout de même, je n'étais pas au courant !
Cordialement,

Par **Camille**, le **12/05/2016** à **16:37**

Bonjour,

La réponse est néanmoins assez simple. Vous démissionnez, vous n'êtes donc pas licencié, donc pas d'indemnités de licenciement, bien évidemment, peu importe que d'autres le soient, licenciés, en même temps que votre démission et qu'eux en touchent, des indemnités.

Par **Ghal**, le **12/05/2016** à **17:08**

Merci Camille pour votre réponse.

Je m'excuse d'avoir posé ma question sans lire la charte en question.

Par **Camille**, le **12/05/2016** à **18:25**

Bonjour,

Pas gravum, vous êtes pardonné. Amen...

Par contre, pour un Master 2, il va être grand temps de vous mettre au courant de tout ce genre de questions, ça peut toujours servir...

Par **Visiteur**, le **12/05/2016** à **18:32**

Bonjour.

Je confirme ce qui a été dit au dessus.

Et puis si je peux me permettre vous êtes un peu naïf d'espérer une coquette prime de départ alors que l'entreprise est en difficulté. Si le dirigeants a dû mal à payer toutes ses créances, vous croyez vraiment qu'il va vous remercier de partir, aussi bons soient vos services ?

Par **Ghal**, le **13/05/2016** à **10:14**

Bonjour Ezoah, bonjour Blaise23,

Merci pour vos retour malgré mon intrusion dans le forum.

Petit point, l'entreprise se porte très bien financièrement (représentant d'un éditeur d'antivirus Bitdefender), c'est notre entité R&D qui n'est pas rentable (on a du mal à vendre nos propres logiciels).

Je ne crois pas que je suis aussi naïf (ou peut être je ne sais plus), comme notre PDG a été toujours honnête depuis trois ans que je suis dans cette boîte, je ne me voyais pas faire l'hypocrite alors que j'ai trouvé quelque chose ailleurs. J'ai même eu des conseils d'amis d'attendre, mais je suis comme ça, quand j'ai une idée en tête je l'applique !

C'est après réflexion que j'ai pensé à voir ce que dit la loi !

J'ai espéré partir avec un petit chèque vu mon engagement envers mon travail, mais ...

Par **Visiteur**, le **13/05/2016** à **13:59**

L'entité R&D, c'est une filiale du groupe c'est ça ?

Et vous êtes/étiez salarié au sein de cette filiale ?

Parce qu'en principe on apprécie les difficultés de l'entreprise au regard de la filiale concernée, pas du groupe entier.

Je n'avais pas fait attention, mais comme vous avez retrouvé un autre emploi, vous n'êtes pas dans une situation précaire déjà.

Ce que j'ai seulement voulu dire, c'est que déjà en démissionnant comme on vous l'a déjà dit, vous n'avez droit à aucune indemnité, mais que si l'entreprise a dû mal à joindre les deux bouts, vous vous doutez bien que ce n'est pas le moment d'espérer un petit chèque.

Par **Camille**, le **13/05/2016** à **14:19**

Bonjour,

[citation]vu mon engagement envers mon travail[/citation]

Et votre patron vous répondra que c'est l'engagement que peut attendre n'importe quel patron de n'importe lequel de ses salariés qui doit consacrer tout son temps de travail et toute son énergie professionnelle au profit de l'entreprise qui l'emploie...

[smile4]

Accessoirement, le "petit chèque", on le sort de quelle ligne comptable ?

[smile17]

Par **Ghal**, le **13/05/2016** à **16:28**

Bonjour Zoah,

L'entité R&D c'est le seul service de développement du groupe, on est pas une filiale mais on fait partie de l'entreprise mère.

Je suis tout à fait d'accord, je vois les choses du bon coté car à la base je préparait mon départ avant que les choses s'aggravent encore plus. Je ne regrette pas ma démission en gros, c'est juste que ça fait un peu de la peine de voir d'autres collègues favorisés par la situation !

Merci pour tes échanges :)

Par **Ghal**, le **13/05/2016** à **16:34**

Salut Camille,

Justement, le problème dans cette entité R&D c'est qu'une partie de l'équipe a merdé !

Pour résumer, on développe deux logiciels, un qui a vu le jour et qu'on a réussis à vendre bien (j'en fait partie des 5 personnes qui ont contribué à développer ce produit, nous étions sérieux je suppose)... l'autre projet traîne depuis 3 ans et le logiciel n'a jamais vu le jour et la direction connait la source du problème et pointe du doigt les membres de l'équipe.

De mon point de vue c'est les glandeurs qui n'ont rien foutu qui vont probablement toucher le paquet ...

Après réflexion, je me rend compte que ce n'est pas la pire des situations, j'ai un boulot et c'est déjà bien !

Merci pour cette échange intéressant :)

Par **Camille**, le **13/05/2016** à **17:53**

Bonjour,

Et vous pointez du doigt un "mal français" que de rêver de faire toute sa carrière dans une boîte donnée (sécurité de l'emploi, bla, bla, bla) alors que, viré ou démissionnaire, dès qu'on commence à regarder ailleurs avec l'expérience acquise, pas rare qu'on retrouve un boulot plus intéressant que le précédent et qu'on se dise "Ben , si j'avais su, je me serais barré avant !".

[smile4]

Par **Ghal**, le **17/05/2016** à **12:16**

Salut Camille,

Tout à fait d'accord :)

Merci pour vos conseils et remarques toi et Blaise23.

Bonne journée à vous les deux :)